

Consultation fédérale – Entrée en vigueur de la révision du droit pénal en matière sexuelle

Madame la conseillère fédérale,

Votre communication du 11 juillet 2023 nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Le Canton de Neuchâtel n'a pas de remarques particulières à formuler concernant la date d'entrée en vigueur prévue.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de recevoir, Madame la conseillère fédérale, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 30 août 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND